

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mme Pascale Mongrain	1.1 Maire	45 824	18 207	16 548	
M. Francis Le Chatelier, district #1	1.2 Conseiller	16 813	8 406	15 850	15 967
M. Claude Ferguson, district #2	1.3 Conseiller	16 813	8 406	8 040	4 020
Mme Alexandrine Lamoureux-Salvas, distri	1.4 Conseiller	16 813	8 406		
Mme Julie Bourgoin, district #4	1.5 Conseiller	16 813	8 406	1 680	840
M. Loïc Blancquaert, district #5	1.6 Conseiller	16 813	8 406	2 940	1 470
Mme Liette Michaud, district #6	1.7 Conseiller	16 813	8 406		
Mme Virginie Dostie-Toupin, district #7	1.8 Conseiller	16 813	8 406		
Mme Stéphanie Verreault, district #8	1.9 Conseiller	16 813	8 406		

Note

M. Francis Le Chatelier a reçu une rétroaction d'un organisme paramunicipal pour son allocation de dépenses couvrant les années 2021 et 2022 pour un montant de 8 042\$. Le montant d'allocations de dépenses provenant d'un organisme paramunicipal en 2023 est de 7 925\$.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).